

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M20- 0007979

N64882

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5575 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : 1^{er} CHAFI ABDELLATIF

Date de naissance : 14-09-59

Adresse : ALMA CASA AIT HARI 1 CATHA

Tél. : 06 22 13 42 23 Total des frais engagés : 641,30 + 2.000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/06/2013

Nom et prénom du malade : CHAFI ABDELLATIF Age: 60

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Articulaires + Constipation

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca 12/06/2013 Le : 12/06/2013

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/06/2023	Ca		2000 Dhs	 Dr. BETTACHE Achraf Medecine Generale Bd Oued Hassan 20000 Oulfa - Casablanca Tel: 06 45 55 06 54

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 EL OUESSA 27 NOV 93 TEI 06 22 53 43 34	06/11/93	611.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

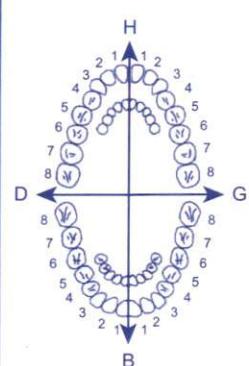
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



ORDONNANCE

Casablanca, le : 08/06/2023

Mr CHAFI ABDELLAT JF.

63.00 Dhs 1). Biprofenid LP 100 mg



1 gél/j

60.00 2). Voltaren Emulgel

LOT : M0629
EXP : 05/2025
PPV : 60,00 DH

1 app x 2/j

50.00 3). Angiodiagn solution

1 goutte x 2/j

OPHTALMED
PPC
74.00 DHS

54.00 4). Carbosylane

1 gélule x 2/j

Laboratoires SOTHEMA
CARBOSYLANE
Boîte de 96 gélules (48 doses)
PPV 74.00 DH

6 118001 070893

134.00 5). Cibalase

1 pincé/j

1 pincé/j

1 pincé/j

1 pincé/j



Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Bd Oued Tassaout n°80, N°36
Oulfa - Casablanca
Tél : 06 45 55 06 54

102.00
7). Achraf D. Oulfa
TANSET
Alia 1, Rue 27 N°36
El Oulfa 1010 Casablanca
Tel: 06 23 24 43 34
Tél: 06 16 55 06 54
jeudi 9/11/2024
01 mois



AMM N° : 570/17 DMP/21/21
LOT: 22036
PER: 11/2024
PPU: 102,00 DH

TOT:
641,30

Dr. BETTACHE Achraf
Medecine Générale
Bd Oued Laâyoune 20 N36
Oulfa - Casablanca
Tel: 06 16 55 06 54

BI - PROFENID LP 100MG
CP SEC B20
P.P.V: 63DH90
LOT: 22E005V
PER: 09/2024
6 118000 061908

BI - PROFENID LP 100MG
CP SEC B20
P.P.V: 63DH90
LOT: 22E005V
PER: 09/2024
6 118000 061908

PPC : 134 DH 00

5 420044 310395

maphar
Boulevard Aïkma n°6
Quartier Industriel Sidi Bérhousse Casablanca - Maroc
PORLAX 100 SAC B20
P.P.V.: 73,50 DH
6118001181193